



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/553  
20 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session  
Point 116 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN  
DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	3
II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS . . . . .	5 - 6	3
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	7	4
IV. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1er DÉCEMBRE 1993 ET LE 30 NOVEMBRE 1994 . . . . .	8	5
V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1er DÉCEMBRE 1994 AU 30 NOVEMBRE 1995 . . . . .	9 - 10	5
VI. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS FOURNISSANT DES CONTINGENTS . . . . .	11	5
VII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES . . . . .	12 - 15	5
VIII. COMMENTAIRES SUR LE PARAGRAPHE 20 DE LA RÉOLUTION 48/253 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE . . . . .	16 - 26	6
IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRA PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION . . . . .	27	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période comprise entre le 1er décembre 1993 et le 30 novembre 1994 : état récapitulatif . . . . .	9
II. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période comprise entre le 1er décembre 1993 et le 30 novembre 1994 : renseignements complémentaires . . . . .	12
III. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 novembre 1995 : état récapitulatif . . . . .	17
IV. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995 : renseignements complémentaires . . . . .	20
V. A. Effectif militaire actuel et proposé . . . . .	32
B. Tableau d'effectifs actuel et proposé . . . . .	32
VI. Dépenses afférentes aux traitements du personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995 . . . . .	33
VII. Répartition du personnel civil par emplacement géographique au 30 juin 1994 . . . . .	34
VIII. Répartition au 30 juin 1994, par emplacement géographique, du personnel militaire, du matériel de transport et du gros matériel . . . . .	35
IX. Effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994 . . . . .	38
X. Solde excédentaire . . . . .	39

## I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-huitième session, le 26 mai 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/253 relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période comprise entre le 1er décembre 1993 et le 30 novembre 1994. À cette date, le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1994, par sa résolution 887 (1993) du 29 novembre 1993.

2. On se souviendra que, dans sa décision 48/463 A du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'à concurrence d'un montant brut de 10 720 000 dollars (soit un montant net de 10 396 000 dollars) pour la période du 1er décembre 1993 au 31 mars 1994. Elle a également décidé, eu égard au solde de la trésorerie que fait actuellement apparaître le Compte spécial de la Force, qu'il ne serait pas nécessaire de mettre de contributions en recouvrement auprès des États Membres. En conséquence, l'Assemblée, dans sa décision 48/463 B du 5 avril 1994, a autorisé le Secrétaire général à engager, pour continuer à assurer le financement de la Force pour la période du 1er avril au 31 mai 1994, des dépenses d'un montant brut de 5 360 000 dollars (soit un montant net de 5 198 000 dollars).

3. Au paragraphe 14 de sa résolution 48/253, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 16 080 000 dollars (soit un montant net de 15 594 000 dollars) pour la période du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994. Au paragraphe 18 de la même résolution, elle a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Force jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 680 000 dollars (soit un montant net de 2 599 000 dollars) pour la période du 1er juin au 30 novembre 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1994, les montants ci-dessus devant être mis en recouvrement auprès des États Membres, conformément à la formule décrite dans la résolution.

4. Par sa résolution 921 (1994) du 26 mai 1994, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force pour une période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1994.

## II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

5. Au 30 septembre 1994, le montant total de 1 084,4 millions de dollars avait été ouvert et autorisé pour la FNUOD et la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) pour la période allant de leur création au 30 novembre 1994. Le montant des quotes-parts devant être acquitté par les États Membres pour financer la FNUOD et la FUNU pour la période susmentionnée s'élève à 1 057,6 millions de dollars. Les contributions reçues pour la même période se chiffraient à 985,1 millions de dollars. Sur le solde des contributions non acquittées (72,5 millions de dollars), un montant de 36 millions de dollars a été inscrit à un compte spécial, conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981, ce qui laisse un solde à recevoir de 36,5 millions de dollars, comme indiqué dans l'état des quotes-parts au 30 septembre 1994. Le tableau ci-dessous récapitule l'état des quotes-parts devant financer la FNUOD pour la période allant de sa création jusqu'au 30 septembre 1994.

État des quotes-parts au 30 septembre 1994

(En millions de dollars des États-Unis)

	FNUOD et FUNU 1974-1980 <sup>a</sup>	FNUOD 25 octobre 1979 au 30 novembre 1994	Total
a) <u>Ressources</u>			
<u>Crédits ouverts</u>	554,2	514,1	1 068,3
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés	—	16,1	16,1
Total	554,2	530,2	1 084,4
b) <u>Montants mis en recouvrement</u>			
<u>Montants portés au crédits des États Membres</u>			
Recettes provenant des contributions du personnel	(8,7)	(6,5)	(15,2)
Solde disponible	—	(11,6)	(11,6)
Montant net mis en recouvrement	545,5	512,1	1 057,6
c) <u>Paiements reçus</u>	(508,0)	(477,1)	(985,1)
d) <u>Solde à recevoir</u>	37,5	35,0	72,5

<sup>a</sup> Dans le cas de la FUNU, pour la période allant de sa création à sa dissolution en 1980; dans le cas de la FNUOD, pour la période allant de sa création au 24 octobre 1979.

6. On notera que, bien que l'Assemblée générale ait, dans sa résolution 48/253, prié instamment tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser en totalité et promptement leurs contributions dues à la FNUOD, il y a eu une détérioration dans le paiement des quotes-parts. Le montant des contributions non acquittées a augmenté de 13,9 millions de dollars, passant de 58,6 millions de dollars le 31 octobre 1993 à 72,5 millions de dollars le 30 septembre 1994.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

7. Dans sa résolution 48/253, l'Assemblée générale a demandé que soient fournies pour la Force des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures, pouvant être acceptées par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la période à l'examen. Le Gouvernement suisse a continué d'offrir à la FNUOD, en fonction des besoins, des services d'évacuation par avion sanitaire des blessés et des malades. La Force n'a pas utilisé ces services pendant la période du 1er décembre 1993 au 31 décembre 1994.

IV. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE COMPRISE  
ENTRE LE 1er DÉCEMBRE 1993 ET LE 30 NOVEMBRE 1994

8. On trouvera à l'annexe I la répartition, par rubriques, des crédits alloués à la FNUOD pour la période du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, de même que les prévisions de dépenses pour cette période. Le solde inutilisé est estimé à 293 000 dollars. On trouvera à l'annexe II un complément d'information à ce sujet pour chaque rubrique.

V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1er DÉCEMBRE 1994  
AU 30 NOVEMBRE 1995

9. Le mandat actuel de la FNUOD expire le 30 novembre 1994. Si le Conseil de sécurité le proroge au-delà de cette date et si les responsabilités de la Force demeurent les mêmes, le montant brut des dépenses devrait s'élever à 2 678 000 dollars (2 594 000 dollars nets) par mois, à compter du 1er décembre 1994. Pour assurer le financement de la Force à partir de cette date, il faudra ouvrir des crédits ou autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses et en répartir le montant entre les États Membres. En conséquence, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FNUOD, le Secrétaire général prie l'Assemblée de prendre à la présente session les mesures voulues pour assurer le financement des dépenses de la Force pour la période du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995. On trouvera à l'annexe IV des renseignements supplémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 novembre 1995.

10. Ces prévisions reflètent une importante diminution du coût de la location des locaux, résultant du transfert du quartier général de la FNUOD de Damas au camp Faouar, ainsi qu'une réduction du coût du matériel de l'atelier pour l'entretien des véhicules en raison du regroupement des ateliers militaires. Mais elles reflètent également une augmentation des dépenses à la rubrique des achats de véhicules, en raison de la forte demande concernant le remplacement des véhicules obsolètes et pratiquement hors d'usage. Les prévisions de dépenses tiennent également compte de l'augmentation de 68 % du coût du kérosène et de 60 % du coût des autres produits pétroliers. Globalement, ces augmentations compensent pratiquement toutes les réductions mentionnées plus haut.

VI. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS  
FOURNISSANT DES CONTINGENTS

11. L'Autriche, le Canada et la Pologne fournissent actuellement des contingents à la FNUOD. Les dépenses engagées à ce titre par ces États leur ont été intégralement remboursées au fur et à mesure, aux taux standard.

VII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS  
FAITES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS  
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

12. Au paragraphe 6 de son rapport du 17 mars 1994 (A/48/905), le Comité consultatif a recommandé que le solde excédentaire de 5 109 799 dollars (voir A/48/700, par. 10) soit porté au crédit des États Membres, au lieu d'être

inscrit au compte d'attente, comme recommandé par le Secrétaire général. Au paragraphe 21 de sa résolution 48/253, l'Assemblée générale a décidé, avant de se prononcer sur cette question, d'attendre le présent rapport dans lequel devait notamment être étudiée la possibilité de réduire progressivement le solde excédentaire du compte d'attente, conformément à la résolution.

13. On se souviendra qu'au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général sur le financement de la FNUOD (A/48/700), il était indiqué que l'état financier non vérifié de la FUNU et de la FNUOD au 30 juin 1993, portant sur la période comprise entre le 1er décembre 1991 et le 30 novembre 1992, faisait apparaître un solde excédentaire de 5 109 799 dollars. L'état financier vérifié pour la même période fait apparaître un solde excédentaire de 5 330 932 dollars, soit une augmentation de 121 133 dollars par rapport à l'excédent indiqué précédemment.

14. L'état financier vérifié au 31 décembre 1993, portant sur la période comprise entre le 1er décembre 1992 et le 30 novembre 1993, fait également apparaître un solde excédentaire de 3 775 797 dollars résultant des éléments ci-après :

a) Excédent des recettes sur les dépenses pour la période comprise entre le 1er décembre 1992 et le 30 novembre 1993 (3 110 398 dollars), correspondant aux intérêts (1 056 715 dollars), à d'autres recettes (48 782 dollars) et au solde inutilisé des crédits ouverts (2 004 901 dollars); et

b) Économies réalisées lors du règlement d'engagements pour des périodes antérieures (665 399 dollars).

15. Comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, les sommes dues aux États fournissant des contingents à la FNUOD ont été intégralement remboursées. À ce titre, on pourrait reverser au crédit des États Membres le solde excédentaire pour la période comprise entre le 1er décembre 1991 et le 30 novembre 1992 (5 330 932 dollars), de même que le solde excédentaire pour la période comprise entre le 1er décembre 1992 et le 30 novembre 1993 (3 775 797 dollars).

#### VIII. COMMENTAIRES SUR LE PARAGRAPHE 20 DE LA RÉSOLUTION 48/253 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16. Au paragraphe 20 de sa résolution 48/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de consigner, dans le prochain rapport sur le financement de la Force qu'il lui présenterait, ses observations sur la possibilité de réduire progressivement le solde excédentaire du compte d'attente, compte tenu de la situation financière de la Force, de l'état des remboursements dus aux pays qui fournissent des contingents et des vues exprimées par les États Membres.

17. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/13 E du 14 décembre 1978, a décidé de suspendre l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'ONU, en ce qui concerne le montant qui devrait sinon être annulé, ce montant devant demeurer inscrit à un compte d'attente jusqu'à ce qu'elle prenne une nouvelle décision. Le montant actuellement inscrit à un compte

d'attente pour la période se terminant le 30 novembre 1991 s'élève à 64,9 millions de dollars.

18. On se souviendra également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 36/116 A, a décidé d'inscrire à un compte spécial le solde des contributions mises en recouvrement auprès d'un État Membre dont celui-ci était redevable (36 millions de dollars).

19. L'annexe X fait apparaître le solde excédentaire en attente, de même que le solde disponible et les prévisions de dépenses jusqu'au 30 novembre 1994, date de la fin de la période du mandat en cours.

20. Comme indiqué à l'annexe X, le solde excédentaire inscrit à un compte d'attente se chiffre à 64,9 millions de dollars. Après déduction du montant de 36 millions de dollars inscrit à un compte spécial, le solde excédentaire net se chiffrera à 28,9 millions de dollars.

21. Le montant total des ressources nécessaires pour la FNUOD jusqu'au 30 novembre 1994 se chiffre à 28,4 millions de dollars, répartis comme suit : engagements non réglés (9,3 millions de dollars); dettes exigibles (3,1 millions de dollars); et dépenses prévues jusqu'au 30 novembre 1994 (16 millions de dollars). Le solde disponible au 10 octobre 1994 s'élève à quelque 33 millions de dollars. La différence entre le solde disponible (33 millions de dollars) et le montant total des ressources nécessaires (28,4 millions de dollars), est 4,6 millions de dollars, ce qui correspond à environ un mois et demi de dépenses pour la FNUOD.

22. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1994, des avis de recouvrement pourraient être adressés aux États Membres d'ici la fin de décembre 1994 au plus tôt. Compte tenu de l'expérience acquise, on a constaté que les États Membres ne versaient qu'un montant limité de leurs contributions pendant les deux premiers mois suivant la mise en recouvrement. Il faut donc maintenir des réserves afin de pouvoir financer les dépenses de la FNUOD pour décembre 1994 et janvier 1995.

23. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, on pourrait reverser au crédit aux États Membres le montant total du solde excédentaire de 9,1 millions de dollars pour la période comprise entre le 1er décembre 1991 et le 30 novembre 1993. Si l'Assemblée générale décide de porter ce montant au crédit des États Membres, il sera déduit de leurs contributions ultérieures. En conséquence, les encaissements de fonds seraient inférieurs aux montants nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la FNUOD, compte tenu du fait que, depuis quelque temps, on note une augmentation des contributions non acquittées.

24. Comme indiqué au paragraphe 5 plus haut, les contributions non acquittées au 30 septembre 1994 se sont chiffrées à un montant de 72,5 millions de dollars.

25. On notera que le montant total des contributions non acquittées ont augmenté de 13,9 millions de dollars sur la période de 11 mois comprise entre octobre 1993 et septembre 1994. Si cette tendance se confirme, on prévoit que

le compte spécial de la FNUOD fera apparaître un déficit de trésorerie à brève échéance.

26. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général est d'avis que le solde excédentaire en attente ne pourrait être réduit que dans les conditions suivantes :

- a) Si les États Membres versent une part importante de leurs arriérés;
- b) S'ils s'acquittent sans délai du montant intégral de leurs contributions au titre des mandats ultérieurs que le Conseil de sécurité pourrait approuver;
- c) Si des ressources de trésorerie sont disponibles après que les dépenses de fonctionnement de la FNUOD auront été couvertes.

IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRA PRENDRE  
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

27. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale devra prendre les mesures ci-après concernant le financement passé et futur de la FNUOD :

- a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 16 080 000 dollars (15 594 000 dollars nets) correspondant aux dépenses qu'elle a autorisé le Secrétaire général à engager, ledit montant étant mis en recouvrement conformément au paragraphe 18 de sa résolution 48/253 pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994;
- b) En ce qui concerne la période postérieure au 30 novembre 1994, autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 2 678 000 dollars par mois (2 594 000 dollars nets) pour faire face aux dépenses de la Force et répartir les montants correspondants entre les États Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FNUOD au-delà de cette date;
- c) Décider de déduire le solde inutilisé d'un montant de 293 000 dollars pour la période du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, des contributions des États Membres au titre des mandats futurs pouvant être approuvés par le Conseil de sécurité;
- d) Décider de déduire le solde excédentaire d'un montant de 5 330 932 dollars, pour la période du 1er décembre 1991 au 30 novembre 1992, et le solde excédentaire d'un montant de 3 775 797 dollars, pour la période du 1er décembre 1992 au 30 novembre 1993, des contributions des États Membres au titre des mandats futurs pouvant être approuvés par le Conseil de sécurité.



ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période comprise  
 entre le 1er décembre 1993 et le 30 novembre 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant réparti	Dépenses prévues	Économies/ (dépassements)
<b>1. Personnel militaire</b>			
a) <u>Observateurs militaires</u>	—	—	—
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	12 819	12 984	(165)
Détente et loisirs	198	198	—
Rations	2 080	2 164	(84)
Indemnité journalière	491	491	—
Indemnité de subsistance en mission	69	69	—
Relève	1 553	1 350	203
Indemnité d'habillement et d'équipement	888	888	—
Total partiel	18 098	18 144	(46)
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>			
Matériel appartenant aux contingents	462	408	54
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	300	300	—
Total partiel	762	708	54
Total, rubrique 1	18 860	18 852	8
<b>2. Personnel civil</b>			
a) <u>Police civile</u>	—	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	1 785	1 599	186
Traitements du personnel local	1 092	1 059	33
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	134	130	4
Heures supplémentaires	30	50	(20)
Dépenses communes de personnel	1 746	1 669	77
Autres voyages autorisés	46	66	(20)
Total partiel	4 833	4 573	260
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	4 833	4 573	260
<b>3. Locaux/hébergement</b>			
Location de locaux	213	133	80
Fournitures d'entretien	513	513	—

/ . . .

	Montant réparti	Dépenses prévues	Économies/ (dépassements)
Services d'entretien	350	350	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	255	255	—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	356	404	(48)
Total, rubrique 3	1 687	1 655	32
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	172	172	—
Matériel d'atelier	126	83	43
Pièces de rechange, réparations et entretien	811	851	(40)
Carburant et lubrifiants	1 090	1 164	(74)
Assurance	166	166	—
Total, rubrique 5	2 365	2 436	(71)
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	300	432	(132)
Pièces de rechange et fournitures	235	185	50
Matériel d'atelier et d'essai	75	75	—
Communications par réseaux commerciaux	33	33	—
Total partiel	643	725	(82)
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	643	725	(82)
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et matériel de bureau	99	99	—
Matériel informatique	—	—	—
Groupes électrogènes	130	75	55
Matériel d'observation	101	41	60
Matériel médical et dentaire	67	67	—
Équipement de logement	132	132	—
Matériel divers	75	75	—
Pièces détachées, réparations et entretien	320	320	—
Total, rubrique 9	924	809	115
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	16	16	—
Services contractuels	146	146	—
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	24	—	24
Services et traitements médicaux	80	80	—
Autres services divers	50	45	5
Total partiel	316	287	29

	Montant réparti	Dépenses prévues	Économies/ (dépassements)
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	120	120	—
Fournitures médicales et dentaires	124	124	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	75	75	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques	122	122	—
Fournitures pour la défense des périmètres	33	33	—
Intendance et magasins	470	490	(20)
Total partiel	944	964	(20)
Total, rubrique 10	1 260	1 251	9
11. <u>Fournitures et matériel liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	160	160	—
Total, rubrique 16	160	160	—
17. <u>Service intégré de gestion</u>	60	60	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	411	389	22
19. <u>Contributions du personnel</u>	957	877	80
Total, rubriques 1 à 19	32 160	31 787	373
20. <u>Recettes</u>			
Contributions du personnel	(957)	(877)	(80)
Divers	(15)	(15)	—
Total, rubrique 20	(972)	(892)	(80)
Total net, rubriques 1 à 20	31 188	30 895	293
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	31 188	30 895	293

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période comprise entre  
le 1er décembre 1993 et le 30 novembre 1994

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

	<u>Économies/ (dépassements)</u>
1. <u>Personnel militaire</u> . . . . .	8 000
a) <u>Observateurs militaires</u> . . . . .	-
1. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
b) <u>Contingents</u> . . . . .	(46 000)
2. Le dépassement indiqué à cette rubrique s'explique par une augmentation des dépenses au titre du remboursement des sommes dues aux États fournissant des contingents aux taux standard (165 000 dollars) résultant du retard du départ du contingent finlandais, en décembre 1993, et de dépenses supplémentaires au titre des rations (84 000 dollars), afin de reconstituer les stocks de vivres de la FNUOD à un niveau suffisant pour maintenir les opérations pendant l'établissement de nouveaux contrats commerciaux. Ces dépassements ont été en partie compensés par les économies réalisées au titre de la relève des contingents (203 000 dollars) en raison des taux favorables pratiqués pour l'affrètement d'avions (services commerciaux et fournis par le Gouvernement).	
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u> . . . . .	54 000
3. Les économies réalisées s'expliquent par les retards intervenus dans l'établissement des lettres d'attribution pour le matériel appartenant aux contingents, entraînant certains reports de livraison sur la période du prochain mandat.	
2. <u>Personnel civil</u> . . . . .	260 000
a) <u>Police civile</u> . . . . .	-
4. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
b) <u>Personnel international et personnel local</u> . . . . .	260 000
5. Les économies prévues, d'un montant total de 300 000 dollars, au titre des traitements du personnel international (186 000 dollars), des traitements du personnel local (33 000 dollars), des dépenses communes de personnel (77 000 dollars) et du personnel temporaire (4 000 dollars) ont été en partie compensées par l'augmentation des dépenses, d'un montant total de 40 000 dollars, au titre des heures supplémentaires (20 000 dollars) et d'autres	

/...

frais de voyage (20 000 dollars). Les économies réalisées au titre des traitements du personnel international et du personnel temporaire et des dépenses communes de personnel étaient imputables aux vacances de poste mentionnées à l'annexe IX. Si les prévisions de dépenses au titre de la rémunération du personnel international et des dépenses communes de personnel correspondaient à un taux de vacance de 5 %, les prévisions concernant le personnel temporaire étaient calculées en fonction d'un taux de vacance de 0 %.

c)	<u>Personnel contractuel international</u> . . . . .	-
d)	<u>Volontaires des Nations Unies</u> . . . . .	-
e)	<u>Personnel fourni par les gouvernements</u> . . . . .	-
f)	<u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u> .	-

6. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

3.	<u>Locaux/hébergement</u> . . . . .	32 000
----	-------------------------------------	--------

7. Les économies indiquées à cette rubrique étaient imputables à une réduction des dépenses au titre de la location des locaux (80 000 dollars) en raison du transfert du quartier général de la FNUOD de Damas au camp Faouar. Ces économies ont été légèrement compensées par un dépassement au titre de la construction de locaux/bâtiments préfabriqués (48 000 dollars) résultant d'une augmentation du coût des matériaux de construction locaux imposée par le Gouvernement syrien à compter du 1er mai 1994.

4.	<u>Remise en état des infrastructures</u> . . . . .	-
----	---	---

8. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5.	<u>Transports</u> . . . . .	(71 000)
----	-----------------------------	----------

9. Le dépassement mentionné à cette rubrique était imputable à une augmentation des dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien (40 000 dollars), en raison du vieillissement des véhicules constituant le parc de la FNUOD et de l'augmentation des prix du carburant et des lubrifiants (74 000 dollars), tels qu'établis par le gouvernement local à compter du 1er mai 1994. Ces dépassements ont été compensés par les économies réalisées au titre du matériel d'atelier (43 000 dollars) en raison des dépenses moins élevées que prévu pour les outils et le matériel servant à l'entretien des divers véhicules diesel et autres.

	<u>Achat de véhicules</u> . . . . .	-
--	-------------------------------------	---

10. Pendant la période à l'examen, le montant total de 172 000 dollars a servi à l'acquisition des trois véhicules suivants : a) un camion-citerne (carburant) (63 250 dollars - 55 000 dollars plus 15 % de dépenses de fret); b) un camion-citerne (eau) (63 250 dollars - 55 000 dollars plus 15 % de fret); et c) un camion élévateur à fourche (40 250 dollars - 35 000 dollars plus 15 % de fret). Il faut également mentionner les dépenses de fret d'un montant d'environ

/...

5 250 dollars pour le transfert d'un camion léger de l'APRONUC. Le tableau ci-après donne une comparaison du nombre et du type de véhicules suivant la configuration originale et de ceux qui ont été achetés pendant l'exercice financier :

<u>Type de véhicule</u>	<u>Nombre de véhicules</u>		
	<u>Budgétisés</u>	<u>Effectivement achetés</u>	<u>Différence</u>
<u>Véhicules commerciaux</u>			
Camion-ambulance	2	—	2
Camion léger	1	1 <sup>a</sup>	—
Camion élévateur à fourche	1	1	—
Camion-citerne (fuel)	—	1	(1)
Camion-citerne (eau)	—	1	(1)
Total partiel	4	4	—
<u>Matériel appartenant aux contingents</u>			
Camion, poids lourd	4	—	4
Camion, poids moyen	3	—	3
Camion pour la lutte contre l'incendie	2	—	2
Camion — eau	1	—	1
Poids lourd	1	—	1
Dépanneuse	1	—	1
Véhicule spécialisé	1	—	1
Total partiel	13	—	13
TOTAL	17	4	13

<sup>a</sup> De la MONUIK.

6. Opérations aériennes . . . . . —
11. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
7. Opérations navales . . . . . —
12. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
8. Transmissions . . . . . 82 000
- a) Éléments complémentaires . . . . . (82 000)

13. Le dépassement indiqué à ce titre s'explique par une majoration du coût du matériel de transmissions (132 000 dollars) imputable au retard intervenu dans l'achat de la station terrienne à satellites qui, bien que budgétisé en 1992-1993, n'a fait l'objet d'un contrat qu'en 1993-1994 en raison de retards administratifs. Ce dépassement est compensé en partie par des économies

réalisées au titre des pièces de rechange et fournitures (50 000 dollars) qui auraient été utilisées à l'appui de la station.

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -

14. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers . . . . . 115 000

15. Les économies mentionnées à cette rubrique ont été réalisées au titre des groupes électrogènes (55 000 dollars), transférés à la FNUOD et provenant du matériel excédentaire de la MINURSO, et du matériel d'observation (60 000 dollars) en raison de la fiabilité, meilleure que prévu, du matériel de terrain, ce qui a évité d'acheter des articles qui avaient été budgétisés dans les prévisions de dépenses.

10. Fournitures et services . . . . . 9 000

16. Les économies réalisées au titre des services de sécurité (24 000 dollars) et d'autres services (5 000 dollars), en raison de la réduction des dépenses encourues à ce titre et résultant du transfert du quartier général de Damas au camp Faouar, ont été compensées par une augmentation des dépenses au titre de l'intendance et des magasins (20 000 dollars) résultant de l'achat de fournitures électriques supplémentaires pour le câblage initial des bâtiments du camp Faouar.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . -

17. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information . . . . . -

18. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

13. Programmes de formation . . . . . -

19. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

14. Programmes de déminage . . . . . -

20. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -

21. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface . . . . . -

22. Le montant autorisé a permis de couvrir les dépenses au titre de cette rubrique.

17. Système intégré de gestion . . . . . -
23. Le montant autorisé pour le système a été pleinement utilisé.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 22 000
24. Le montant de 389 000 dollars a été inscrit au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les économies réalisées étaient imputables aux postes vacants parmi les effectifs du personnel civil.
19. Contributions du personnel . . . . . 80 000
25. Les économies indiquées à cette rubrique résultaient des vacances de poste concernant les effectifs de la FNUOD.



ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la période comprise entre  
 le 1er décembre 1994 et le 30 novembre 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses effectives 1992-1993	Montant estimatif des dépenses 1993-1994	Prévisions de dépenses 1994-1995
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>			
a) <u>Observateurs militaires</u>	—	—	—
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	14 099	12 984	12 825
Détente et loisirs	213	198	226
Rations	2 150	2 164	2 187
Indemnité journalière	531	491	486
Frais de voyage et indemnité de subsistance	86	69	91
Relève	1 264	1 350	1 339
Prime d'habillement et d'équipement	959	888	875
Total partiel	19 302	18 144	18 029
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>			
Matériel appartenant aux contingents	566	408	155
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	300	300	300
Total partiel	866	708	455
Total, rubrique 1	20 168	18 852	18 484
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
a) <u>Police civile</u>	—	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	2 221	1 599	1 831
Traitements du personnel local	1 002	1 059	1 092
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	134	130	100
Heures supplémentaires	30	50	60
Dépenses communes de personnel	1 678	1 669	1 860
Autres voyages autorisés	64	66	60
Total partiel	5 129	4 573	5 003
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	5 129	4 573	5 003
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>			
Location de locaux	273	133	17
Fournitures d'entretien	452	513	513
Services d'entretien	347	350	286

/ . . .

	Dépenses effectives 1992-1993	Montant estimatif des dépenses 1993-1994	Prévisions de dépenses 1994-1995
Éclairage, chauffage, énergie et eau	250	255	219
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	646	404	463
Total, rubrique 3	1 968	1 655	1 498
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	676	172	592
Matériel d'atelier	131	83	30
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 137	851	792
Carburant et lubrifiants	1 135	1 164	1 188
Assurance	166	166	163
Total, rubrique 5	3 245	2 436	2 765
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	450	432	300
Pièces de rechange et fournitures	222	185	250
Matériel d'atelier et d'essai	80	75	75
Communications par réseaux commerciaux	35	33	33
Total partiel	787	725	658
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	787	725	658
9. <u>Matériel divers</u>			
Fournitures et matériel de bureau	122	99	94
Matériel informatique	483	—	—
Groupes électrogènes	89	75	88
Matériel d'observation	110	41	119
Matériel médical et dentaire	50	67	78
Équipement de logement	150	132	94
Matériel divers	70	75	53
Pièces de rechange, réparations et entretien	268	320	258
Total, rubrique 9	1 342	809	784
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	16	16	16
Services contractuels	196	146	164
Services de sécurité	24	—	—
Traitements et services médicaux	80	80	80
Autres services divers	60	45	63
Total partiel	376	287	323

	Dépenses effectives 1992-1993	Montant estimatif des dépenses 1993-1994	Prévisions de dépenses 1994-1995
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie/fournitures de bureau	163	120	120
Fournitures médicales	124	124	120
Fournitures sanitaires et de nettoyage	75	75	75
Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques d'inventaire	150	122	122
Matériel pour la défense des périmètres	33	33	25
Intendance et magasins	498	490	550
Frais d'affranchissement pour le personnel militaire	—	—	4
Total partiel	1 043	964	1 016
Total, rubrique 10	1 419	1 251	1 339
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	145	160	160
17. <u>Système intégré de gestion</u>	120	60	31
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	485	389	425
19. <u>Contributions du personnel</u>	896	877	984
Total, rubriques 1 à 19 (brut)	34 661	31 787	32 131
20. <u>Recettes</u>			
Contributions du personnel	(896)	(877)	(984)
Divers	(15)	(15)	(15)
Total partiel	(911)	(892)	(999)
Total net, rubriques 1 à 20	33 750	30 895	31 132
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	33 750	30 895	31 132

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période allant du  
1er décembre 1994 au 30 novembre 1995

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Économies/  
(dépassements)

1. Les prévisions qui figurent dans la présente annexe ont été, chaque fois qu'il y avait lieu, calculées sur la base des paramètres ci-après.

a) Personnel militaire

2. Les prévisions de dépenses correspondent à un effectif de 1 036 hommes durant l'ensemble de la période de 12 mois, comprenant 821 soldats d'infanterie et 215 membres du personnel logistique, comme il est indiqué à l'annexe V.

b) Personnel civil

3. Le montant prévu correspond à un effectif civil total de 120 personnes comprenant 36 fonctionnaires internationaux (5 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 5 agents des services généraux et 26 agents du Service mobile) et 84 agents locaux, comme il est également indiqué à l'annexe V.

4. Les traitements et dépenses communes de personnel du personnel international ne comprennent pas les contributions du personnel, sont calculés sur la base des coûts standard applicables à New York et tiennent compte d'un taux de vacance de poste de 5 %. Les traitements du personnel recruté localement sont également calculés, en chiffres nets, sur la base des barèmes des traitements locaux applicables dans la zone de la mission.

c) Transports

5. Les montants prévus pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien sont calculés sur la base d'un parc total de 380 véhicules.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1.	<u>Personnel militaire</u> . . . . .	18 484 000
	a) <u>Observateurs militaires</u> . . . . .	-
6.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	

b) <u>Contingents</u> . . . . .	18 029 000
i) <u>Remboursements aux gouvernements aux taux standard</u>	18 825 000

7. Le montant prévu correspond aux sommes remboursées aux gouvernements qui fournissent des contingents et couvrent la solde et les indemnités aux taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, majorées de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % des contingents de logistique et 10 % des autres contingents). Il a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes, tous grades confondus, durant la période considérée et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 % applicable aux relèves.

ii) <u>Détente et loisirs</u> . . . . .	226 000
---	---------

8. Le montant prévu doit permettre de verser aux soldats, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (198 000 dollars). Il doit également permettre d'acheter des fournitures de loisirs, de louer du matériel et des films et d'entretenir les aires et locaux consacrés aux sports et aux loisirs (28 000 dollars).

iii) <u>Rations</u> . . . . .	2 187 000
-------------------------------	-----------

9. Le montant prévu doit permettre de nourrir les militaires de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où des services de cantine doivent être fournis. Les rations sont distribuées conformément aux normes approuvées. On a appliqué un facteur de non-utilisation de 10 % pour parvenir au chiffre indiqué, qui tient compte du personnel affecté à des postes dépourvus de cantine et du personnel en permission ou absent pour d'autres raisons. Le chiffre a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes pendant 365 jours, à raison de 5,50 dollars par personne et par jour, avec rations supplémentaires les jours chômés, et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

iv) <u>Indemnité journalière</u> . . . . .	486 000
--	---------

10. Une indemnité journalière au titre des faux frais personnels est versée en monnaie locale à tout le personnel militaire et équivaut à 1,28 dollar par personne et par jour. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

v) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u> . . .	91 000
---	--------

11. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance versée aux militaires qui sont affectés à des postes où l'ONU n'assure pas l'hébergement ou la nourriture et qui se déplacent dans la zone, notamment dans le cadre de missions d'approvisionnement, d'inspection et d'état-major. Il doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux voyages en mission effectués en Israël, au Liban et en République arabe syrienne, aux taux d'indemnité de subsistance (missions) de 53, 67 et 68 dollars, respectivement. Il est versé une indemnité

repas de huit dollars en cas de déplacements d'une durée inférieure à 10 heures et 40 % de l'indemnité de subsistance (missions) en cas de déplacements d'une durée supérieure à 10 heures si l'intéressé n'a pas à passer la nuit sur place. Le montant couvre également les frais de voyage (représentation) du personnel militaire aux taux actuels d'indemnité journalière de subsistance (233 dollars pour Tel Aviv, 178 dollars pour Jérusalem et 98 dollars pour Chypre).

vi) Relève . . . . . 1 339 000

12. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre d'assurer la relève des contingents à la fin de leur tour de service d'une durée d'environ six mois (1 289 000 dollars) et de rapatrier les membres de la Force pour des raisons d'économie, de convenance personnelle, de maladie ou autres (50 000 dollars). Il inclut les dépenses concernant les avions affrétés, les transports entre les aéroports d'arrivée et de départ, le service des bagages et la manutention au sol.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 875 000

13. Le montant prévu doit permettre de défrayer les gouvernements qui fournissent des contingents pour l'utilisation de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement personnel dont ils ont doté les membres de leurs contingents, au taux standard de 65 dollars par personne, auquel s'ajoute une somme de 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles. Les calculs ont été effectués sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes, tous grades confondus, et d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %, au cours de la période considérée.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents . . . . . 455 000

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . 155 000

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser partiellement aux gouvernements qui fournissent des contingents le matériel dont ils les ont dotés à la demande de l'ONU. Il a été calculé d'après les directives générales approuvées qui prévoient de rembourser le matériel appartenant aux contingents dans un délai de quatre ans ou dans un délai de 10 ans. Après avoir été entièrement remboursé, le matériel appartient à l'ONU sauf accord contraire.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . 300 000

15. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les sommes qu'ils versent à leurs personnels en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli dans la Force, sur la base des lois et règlements nationaux.

2. Personnel civil . . . . . 5 003 000

a) Police civile . . . . . -

16. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b)	<u>Personnel international et personnel local</u> . . . . .	5 003 000
i)	<u>Traitements du personnel international</u> . . . . .	1 831 000

17. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés d'après les taux standard indiqués au paragraphe 4 de la partie I ci-dessus, sur la base d'un total de 36 postes et compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 %.

ii)	<u>Traitements du personnel local</u> . . . . .	1 092 000
-----	---	-----------

18. Les traitements des 84 agents recrutés localement sont calculés d'après les barèmes des traitements locaux visés au paragraphe 4 de la partie I ci-dessus.

iii)	<u>Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)</u>	100 000
------	--	---------

19. Le montant prévu doit permettre de remplacer le personnel local en congé de maternité ou de maladie de longue durée.

iv)	<u>Heures supplémentaires</u> . . . . .	60 000
-----	---	--------

20. Le montant prévu correspond à environ 864 heures supplémentaires pour le personnel recruté localement pendant les périodes durant lesquelles la charge de travail est la plus forte. Il est calculé d'après les barèmes des traitements locaux.

v)	<u>Dépenses communes de personnel</u> . . . . .	1 860 000
----	---	-----------

21. Les dépenses communes de personnel correspondent aux éléments suivants : indemnité pour charges de famille, primes d'installation, de mobilité et de sujétion, contributions à la Caisse commune des pensions du personnel de l'ONU et au plan d'assurance maladie, allocation-logement, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'études, voyages de visite familiale, prime de rapatriement et indemnité de représentation.

vi)	<u>Autres voyages autorisés</u> . . . . .	60 000
-----	---	--------

22. Le montant prévu correspond aux voyages à New York du commandant de la Force et d'autres membres du personnel de la FNUOD ainsi qu'à ceux du personnel de New York dans la zone de la mission, aux fins de consultations périodiques et de déplacements dans la zone.

c)	<u>Personnel contractuel international</u> . . . . .	—
----	--	---

23. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d)	<u>Volontaires des Nations Unies</u> . . . . .	—
----	--	---

24. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . -

25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils . . . . . -

26. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement . . . . . 1 498 000

a) Location de locaux . . . . . 17 000

27. Le montant prévu correspond au coût des quatre locaux que loue encore la FNUOD ainsi qu'au loyer du garage sis à Tibériade (Israël). Il couvre aussi le coût de l'électricité, de l'eau et du mazout pour le chauffage des locaux, ainsi que de la location d'emplacements pour l'évacuation des ordures et des eaux usées. Il tient compte du relèvement prévu des loyers (25 %) et d'une augmentation de 50 % du coût du mazout, de l'électricité et de l'eau.

b) Fournitures d'entretien . . . . . 513 000

28. Divers matériaux de construction (maçonnerie, charpente, plomberie, etc.) sont constamment nécessaires pour assurer le programme d'entretien préventif et d'entretien courant de la Force : rénovation des abris, des logements, des postes, des miradors et des clôtures, entretien des itinéraires de patrouille, entretien et remplacement du système de conduites et de bouches d'incendie.

c) Services d'entretien . . . . . 286 000

29. Le montant prévu correspond au coût des travaux d'aménagement, de remplacement et de renouvellement des services d'entretien, y compris des travaux d'entretien et de modernisation de l'équipement électrique, du réseau d'égouts, des surfaces ainsi que du système et des services d'alimentation en eau (166 000 dollars).

30. Il doit aussi permettre de couvrir le coût du réaménagement de l'approvisionnement en électricité, ainsi que du remplacement et de l'entretien du réseau électrique (120 000 dollars).

d) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 219 000

31. Le montant doit permettre d'alimenter contractuellement le camp Ziouani en électricité (204 000 dollars) et en eau (15 000 dollars).

e) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . . . . 463 000

32. Le montant prévu correspond aux gros travaux d'aménagement, d'adaptation et de construction de locaux dans les camps et les postes : aménagement des structures permanentes, construction d'installations permanentes, achat et installation de bâtiments préfabriqués. Il doit également permettre d'installer le chauffage central, d'agrandir les logements existants, de construire une nouvelle citerne et d'installer un système de lavage des véhicules et de



recyclage de l'eau. Ces travaux sont en grande partie exécutés par les soldats des contingents. Des marchés ne sont passés qu'en cas de nécessité absolue ou pour des raisons de commodité.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports . . . . . 2 765 000

a) Achat de véhicules . . . . . 592 000

34. On trouvera ci-après une estimation du coût du remplacement des véhicules périmés ou hors d'usage :

	<u>Coût</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût total</u>
Camions de taille moyenne pour le transport de marchandises ou de matériel	75 000	5	375 000
Camions frigorifiques	70 000	2	140 000
Total partiel			515 000
<u>À ajouter</u> : fret (15 %)			77 000
Total			592 000

b) Matériel d'atelier . . . . . 30 000

35. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre d'acheter un grand nombre d'outils et d'équipements pour assurer l'entretien de différents types de véhicules diesel et à essence suivant les normes du fabricant et compte tenu des conditions locales.

c) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 792 000

36. Il est prévu un montant de 362 400 dollars pour 302 véhicules d'utilisation générale à raison d'environ 1 200 dollars par véhicule et par an, et un montant de 429 000 dollars pour 78 véhicules militaires à raison d'environ 5 500 dollars par véhicule et par an.

d) Carburant et lubrifiants . . . . . 1 188 000

37. Le montant prévu doit permettre d'acheter de l'essence, du gazole, de l'huile de graissage, des lubrifiants et d'autres produits pétroliers pour les véhicules, le matériel lourd mobile et les moteurs fixes. Il tient compte d'une hausse des prix de 60 %, à compter du 1er mai 1994, dans la catégorie "autres produits pétroliers".

e)	<u>Assurance</u> . . . . .	163 000
38.	Le montant prévu correspond au coût de l'assurance responsabilité aux tiers pour le parc de véhicules de la Force.	
6.	<u>Opérations aériennes</u> . . . . .	-
39.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
7.	<u>Opérations navales</u> . . . . .	-
40.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
8.	<u>Transmissions</u> . . . . .	658 000
a)	<u>Éléments complémentaires</u> . . . . .	658 000
i)	<u>Matériel de transmissions</u> . . . . .	300 000
41.	Le montant prévu doit permettre de remplacer et de moderniser le matériel de communications civiles (156 000 dollars) et le matériel de transmissions militaires (144 000 dollars).	
ii)	<u>Pièces de rechange et fournitures</u> . . . . .	250 000
42.	Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange indispensables et des marchés passés pour l'entretien de l'ensemble du matériel de communications civiles et de transmissions militaires.	
iii)	<u>Matériel d'atelier et d'essai</u> . . . . .	75 000
43.	Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel d'essai périmé et hors d'usage et d'autres outils spécialisés.	
iv)	<u>Communications par réseaux commerciaux</u> . . . . .	33 000
44.	Le montant prévu correspond aux redevances téléphoniques, y compris les appels officiels et la location de lignes téléphoniques pour la mission (20 000 dollars), au coût des télégrammes/télex commerciaux (3 000 dollars) et aux communications entre le Siège à New York et la FNUOD (10 000 dollars).	
b)	<u>Contrat relatif au réseau principal</u> . . . . .	-
45.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
9.	<u>Matériels divers</u> . . . . .	784 000
a)	<u>Fournitures et matériel de bureau</u> . . . . .	94 000
46.	Le montant prévu doit permettre de remplacer les fournitures et le matériel de bureau usagés ou endommagés qui ne peuvent pas être réparés et d'en acheter	

de nouveaux (calculatrices, bureaux, chaises, classeurs, photocopieuses, rayonnages, tables, bibliothèques et porte-manteaux).

b) Matériel informatique . . . . . —

47. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Groupes électrogènes . . . . . 88 000

48. Le montant prévu correspond à l'achat d'un groupe électrogène de 630 kVA (70 000 dollars) et de deux groupes électrogènes de 25 kVA (18 000 dollars) pour remplacer trois groupes électrogènes totalement hors d'usage au camp Faouar et au sommet du mont Hermon.

d) Matériel d'observation . . . . . 119 000

49. Le montant prévu correspond à l'achat (fret compris) du matériel d'observation suivant :

	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Dispositifs manuels d'observation nocturne	8	11 000	88 000
Jumelles sur support	10	200	2 000
Jumelles topographiques	—	200	—
Phares	10	500	5 000
Projecteurs	20	200	4 000
Divers			2 000
Total partiel			101 000
<u>À ajouter</u> : Fret			18 000
Total			119 000

e) Matériel médical et dentaire . . . . . 78 000

50. Le montant prévu doit permettre de remplacer du matériel médical et dentaire (3 000 dollars) ou d'acquérir du matériel supplémentaire indispensable.

f) Équipement de logement . . . . . 94 000

51. Le montant prévu doit permettre de remplacer sur place des articles hors d'usage ou endommagés et d'acquérir de nouveaux articles (lits, sofas, chaises, tables, lampes, meubles de chevet, placards et penderies). Il doit également

/...

permettre de remplacer des appareils ménagers et ustensiles de cuisine hors d'usage (lave-vaisselle, congélateurs, fourneaux, réfrigérateurs, fours, mixeurs et accessoires, balances de boulangerie, grands bols de cuisine, distributeurs de jus de fruits et machines à couper la viande), et d'en acheter de nouveaux.

g) Matériel divers . . . . . 53 000

52. Le montant prévu correspond au coût des équipements suivants : appareils de ventilation externe, climatiseurs, séchoirs à linge, marteaux-piqueurs électriques, petits ventilateurs, stabilisateurs de tension, aspirateurs, machines à laver, rayonnages, fers et planches à repasser. Il doit permettre de remplacer le matériel hors d'usage (40 000 dollars) et d'acquérir du matériel neuf indispensable (13 000 dollars).

h) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 258 000

53. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des réparations et de l'entretien de matériel divers : machines de bureau, matériel et ustensiles de cuisine, matériel de chauffage, matériel médical, matériel optique, etc., y compris les réparations contractuelles, l'entretien et la constitution d'un stock de pièces détachées.

10. Fournitures et services . . . . . 1 339 000

a) Service divers . . . . . 323 000

i) Vérification des comptes . . . . . 16 000

54. Le montant prévu doit permettre d'assurer la vérification externe des comptes de la FNUOD.

ii) Services contractuels . . . . . 164 000

55. Le montant prévu doit couvrir le coût des services de tailleur et de coiffeur et de ramassage des ordures domestiques dans les camps et à la petite antenne de représentation à Damas; le coût de la blanchisserie et du nettoyage à sec pour tous les militaires et les membres du Service mobile ainsi que les services de nettoyage et de fumigation. Il doit aussi permettre de financer des cours de formation à l'utilisation d'ordinateurs pour le personnel de la FNUOD.

iii) Services de sécurité . . . . . -

56. Le quartier général de la FNUOD ayant été transféré de Damas au camp Faouar, aucun montant n'est prévu au titre des services de garde. Au nouveau quartier général, ces services sont assurés par le contingent autrichien.

iv) Services et traitements médicaux . . . . . 80 000

57. Le montant prévu correspond au coût des soins et traitements médicaux dispensés au personnel militaire en cas de blessure ou d'accident et des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement nécessaire ne peut être assuré avec les moyens dont dispose la FNUOD.

v) Autres services . . . . . 63 000

58. Le montant prévu doit permettre d'acheter des jeux de médailles et des plaques, de faire paraître des appels d'offres dans la presse, d'acheter des manuels techniques et spécialisés, de souscrire des abonnements à des journaux et magazines, d'acheter des cartes et de se procurer divers autres services et fournitures non prévus plus haut.

b) Fournitures diverses . . . . . 1 016 000

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 120 000

59. Le montant prévu correspond au coût des fournitures très diverses utilisées dans tous les bureaux de la Force, y compris la reproduction des documents et l'impression des formulaires.

ii) Fournitures médicales et dentaires . . . . . 120 000

60. Le montant prévu correspond au coût des fournitures médicales et dentaires dont ont besoin à la clinique et le dispensaire médical du camp Faouar ainsi que les antennes médicales des contingents.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . . 75 000

61. Le montant prévu correspond au coût des produits et fournitures suivants : insecticides, désinfectants, produits à blanchir, poudre liquide pour toilette chimique, savons et détergents, balais, serpillières, produits chimiques pour l'épuration de l'eau, détachants, cire, désodorisants, pulvérisateurs et brosses.

iv) Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques d'inventaire . . . . . 122 000

62. Le montant prévu correspond aux uniformes que les militaires conservent à la relève et aux vêtements spéciaux que les employés civils locaux et le personnel militaire doivent porter pour certains travaux à des fins d'hygiène et de sécurité.

v) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . 25 000

63. Le montant prévu doit permettre de remplacer périodiquement les articles suivants : sacs de sable, fil de fer barbelé et réseaux à boudin, tôles ondulées, piquets de clôture, peinture laquée, tubes en béton, gabions et rubans de mines.

vi) Intendance et magasins . . . . . 550 000

64. Le montant prévu correspond au coût d'articles très divers : kérosène, butane, oxygène, acétylène, fréon, literie, vaisselle, couverts et autres articles ménagers, batteries (autres que pour le matériel de transmissions et les véhicules), matériaux d'emballage, papiers et plastiques, pinceaux, brosses et accessoires, matériel de camp et outils, matériel auxiliaire de lutte contre

l'incendie, matériel de la police militaire, fournitures électriques, équipement alpin, matériel de détection des mines, matériel électrique, plaques d'inventaire et fournitures photographiques. Il tient compte de l'augmentation de 68 % du prix du kérosène qui a été approuvée par le Gouvernement de la République arabe syrienne à compter de mai 1994.

vii)	<u>Affranchissement du courrier du personnel militaire</u>	4 000
65.	Le montant prévu doit permettre d'expédier le courrier des membres du personnel militaire de la Force dans leur pays d'origine.	
11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	—
66.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u> . . . . .	—
67.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u> . . . . .	—
68.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u> . . . . .	—
69.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u> . . . . .	—
70.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u> . . . . .	160 000
71.	Le montant prévu correspond au transport et à la manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission qui n'ont pas été prévus ailleurs. Il couvre les dépenses d'expédition et de dédouanement et le coût du fret pour d'autres expéditions diverses.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u> . . . . .	31 000
72.	Le montant prévu correspond à la part de la FNUOD dans le financement du Système intégré de gestion.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> . . . . .	425 000
73.	Conformément à la méthode qui a été proposée pour financer les postes par imputation sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du total concernant les traitements du personnel civil, les dépenses communes de personnel et les frais de voyage, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique 2 b) ci-dessus.	

19. Contributions du personnel . . . . . 984 000

74. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

20. Recettes . . . . . 999 000

a) Contributions du personnel . . . . . 984 000

75. Les traitements et émoluments apparentés des fonctionnaires de l'Organisation sont soumis à retenue aux taux visés à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées en vertu d'une résolution spécifique de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la FNUOD. Les contributions du personnel indiquées comme dépenses à la rubrique 19 figurent à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel.

b) Divers . . . . . 15 000

76. Figurent sous cette rubrique les recettes qui doivent être tirées de la vente et de matériels périmés ou de surplus.

21. Contributions volontaires en nature . . . . . -

77. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ANNEXE V

A. Effectif militaire actuel et proposé

Contingent	Effectif total actuel	Bataillons	Logistique	Effectif total proposé
		Effectif	Effectif	
Autriche	464	464	—	464
Canada	215	—	215	215
Finlande	—	—	—	—
Pologne	357	357	—	357
Total	<u>1 036</u>	<u>821</u>	<u>215</u>	<u>1 036</u>

B. Tableau d'effectifs actuel et proposé

Classe	Nombre de postes 1993/1994	Nombre de postes proposés 1994/1995
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
SSG	1	1
P-5	1	1
P-4	1	1
P-3	2	2
Total	<u>5</u>	<u>5</u>
<u>Services généraux</u>		
Autres classes	5	5
<u>Autres catégories</u>		
Service mobile	26	26
Agents locaux	84	84
Total	<u>115</u>	<u>115</u>
Total général	<u>120</u>	<u>120</u>



ANNEXE VI

Dépenses afférentes aux traitements du personnel civil et dépenses connexes  
pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Coûts standard annuels				Coûts estimatifs totaux		
	Nombre de personnes	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
SSG	1	117,8	46,8	48,0	117,8	46,8	48,0
P-5	1	89,7	35,6	32,8	89,7	35,6	32,8
P-4	1	77,7	30,8	26,5	77,7	30,8	26,5
P-3	2	64,4	25,6	19,7	128,8	51,2	39,4
Services généraux	5	36,9	14,6	14,0	184,5	73,0	70,0
Service mobile	26	51,1	51,9	20,6	1 328,6	1 349,4	535,6
Total partiel	36	437,6	205,3	161,6	1 927,1	1 586,8	752,3
<u>À déduire :</u>							
Pourcentage de postes vacants (5 %)					(96,4)	(79,3)	(37,6)
Total					1 830,7	1 507,5	714,7
Personnel local	84	13,0	5,0	2,8	1 092,0	352,8	235,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)					100,0	—	21,5
Heures supplémentaires					60,0	—	12,9
Total général	120				3 082,7	1 860,3	984,3

ANNEXE VII

Répartition du personnel civil par emplacement géographique au 30 juin 1994

Quartier général, Damas	Personnel international	Personnel local
Bureau du commandant de la Force	2	—
Chef de l'administration	2	—
Section du personnel	2	1
Section des communications	12	13
Section des finances	3	6
Services généraux	5	28
Achats	4	8
Transports	4	27
Section du traitement électronique de l'information	2	1
Total	<u>36</u>	<u>84</u>

ANNEXE VIII

Répartition au 30 juin 1994, par emplacement géographique, du personnel militaire, du matériel de transport et du gros matériel

	Quartier général	Infanterie	Unités d'appui	Total
<u>Personnel militaire</u>				
Bataillon autrichien	33	431	—	464
Contingent canadien	15	—	200	215
Bataillon polonais	29	328	—	357
Total	<u>77</u>	<u>759</u>	<u>200</u>	<u>1 036</u>

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Groupes électrogènes</u>					
600 kVA	1	2	—	—	3
202 kVA	2	—	4	—	6
80 kVA	4	7	2	7	20
25 kVA	7	10	—	—	17
12 kVA	8	34	3	32	77
7 kVA	7	—	—	—	7
Total	<u>29</u>	<u>53</u>	<u>9</u>	<u>39</u>	<u>130</u>

<u>Ordinateurs</u>					
Ordinateurs de bureau	140	16	14	19	189
Ordinateurs portables format F.4	19	—	1	2	22
Imprimantes	89	8	2	8	107
Serveurs	9	—	—	—	9
Total	<u>257</u>	<u>24</u>	<u>17</u>	<u>29</u>	<u>327</u>

Matériel de transmissions

Matériel VHF

Répéteurs	20	—	—	—	20
Fixe	3	4	4	9	20
Mobile	254	22	6	18	300
Portatif	45	7	2	6	60
Avertisseurs individuels portatifs	40	—	—	—	40
Matériel militaire	—	185	13	143	341

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Matériel à haute fréquence</u>					
Fixe	1	—	1	—	2
Mobile	4	—	—	—	4
Total	367	218	26	176	787
<u>Matériel de bureau</u>					
Grosses photocopieuses	8	1	1	1	11
Photocopieuses moyennes	9	5	4	5	23
Télécopieurs	16	2	1	3	22
Machines à écrire électriques	42	12	10	1	65
Machines à écrire manuelles	180	51	32	23	286
Total	255	71	48	33	407
<u>Transports</u>					
<u>Véhicules d'utilisation générale</u>					
Voitures lourdes/moyennes	4	—	—	—	4
Voitures légères	27	3	4	3	37
Jeeps légères	—	6	—	—	6
Jeeps moyennes	61	20	6	35	122
Jeeps lourdes	—	6	—	—	6
Autocars légers	16	11	8	7	42
Autocars moyens	—	3	3	3	9
Camions légers	7	9	11	10	37
Camions moyens	—	14	5	11	30
Camions lourds	—	1	8	—	9
Total	115	73	45	69	302
<u>Véhicules spécialisés</u>					
Ambulances	—	4	1	4	9
VLMR à grue	1	—	1	—	2
Camions-grues	—	—	1	—	1
Camions à benne basculante	—	2	1	2	5
Camions-citernes (combustible)	—	3	—	2	5
Bennes à ordures	—	1	—	1	2
Camions frigorifiques	—	1	3	1	5
Chasse-neige	—	4	—	—	4
Camions-citernes (eau)	—	5	—	5	10
Autopompes	—	1	1	—	2
Dépanneuses lourdes	—	—	2	—	2
Dépanneuses moyennes	1	—	—	—	1
Tracteurs	—	—	3	—	3
Total	2	21	13	15	51

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Matériel de génie civil</u>					
Excavatrices	—	—	1	—	1
Bulldozers	—	—	3	—	3
Engins à prise frontale	—	1	1	1	3
Niveleuses	—	—	1	—	1
Total	—	1	6	1	8
Chariots élévateurs à fourche	2	—	5	—	7
Véhicules blindés	—	5	1	6	12
Total	2	5	6	6	19
Total général	119	100	70	91	380
<u>Logement</u>					
Unités de logement préfabriquées	2	19	13	27	61
Sanitaires	—	—	1	1	2
Cantines ou mess	2	—	—	—	2
Total	4	19	14	28	65
<u>Citernes à combustible</u>					
Essence	1	—	3	—	4
Diesel	1	—	2	—	3
Kérosène	—	—	3	—	3
Total	2	—	8	—	10

ANNEXE IX

Effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994

Classe	1993					1994					Moyenne	
	30 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre		31 octobre
<b>Personnel civil</b>												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-4	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-3	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Pourcentage de postes vacants	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
<b>Services généraux et autres catégories</b>												
Service mobile	26	27	26	25	24	25	24	23	23	25	25	25
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Première classe	5	5	5	5	4	4	4	5	5	5	5	5
Autres classes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service de sécurité	31	32	31	30	26	29	28	28	28	30	30	30
Pourcentage de postes vacants	—	—	—	3	10	6	10	10	10	3	3	3
<b>Personnel contractuel international</b>												
Pourcentage de postes vacants	36	34	33	32	30	31	30	30	30	32	32	32
Total, personnel international	6	8	8	11	17	14	17	17	17	11	11	11
Pourcentage de postes vacants	84	84	82	80	83	83	80	81	81	82	82	82
Personnel local	—	2	5	2	1	1	5	4	4	2	2	2
Pourcentage de postes vacants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Personnel militaire</b>												
Pourcentage de postes vacants	120	118	115	112	113	114	110	111	111	114	114	114
Total, personnel civil	2	4	4	7	6	5	8	8	8	5	5	5
Pourcentage de postes vacants	1 036	1 130	1 025	1 037	1 034	1 031	1 038	1 031	1 033	1 033	1 033	1 033
Contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pourcentage de postes vacants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

ANNEXE X

Solde excédentaire

(En millions de dollars des États-Unis)

1.	<u>Solde excédentaire placé sur un compte d'attente</u>		64,9
	<u>À déduire</u> : Montant viré à un compte spécial conformément à la résolution 46/116 A de l'Assemblée générale		36,0
	Solde excédentaire net		28,9
2.	<u>Ressources nécessaires</u>		
a)	<u>Engagements non réglés pour des périodes antérieures au 1er décembre 1993</u>		9,3
b)	<u>Soldes créditeurs</u>		
	États Membres	2,3	
	Autres	0,8	
	Total partiel		3,1
c)	<u>Montant estimatif des dépenses, y compris les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 novembre 1994</u>		16,0
	Total, ressources nécessaires		28,4
3.	<u>Encaisse au 30 octobre 1994</u>		33,0
4.	<u>Montant excédentaire qu'il est envisagé de porter au crédit des États Membres</u>		
a)	1er décembre 1991 au 30 novembre 1992	5,3	
b)	1er décembre 1992 au 30 novembre 1993	3,8	
	Total		9,1

-----